

HÉMING

DIMANCHE 1 JUIN 2025

FÊTE PATRONALE

23^{ème} SALON MULTI-COLLECTIONS EN SALLE

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ce jour-là

Ouvert au public de 9 heures à 17 heures, entrée gratuite

Stand d'accueil exposants devant la salle des fêtes.

Collectionneurs, réservez cette journée en retournant la fiche d'inscription pour le **31MARS, accompagnée du règlement et des photocopies des documents demandés à l'adresse suivante :**

**CLASSE 1954 HÉMING
5, rue de Barchain 57830 57830 HEMING**

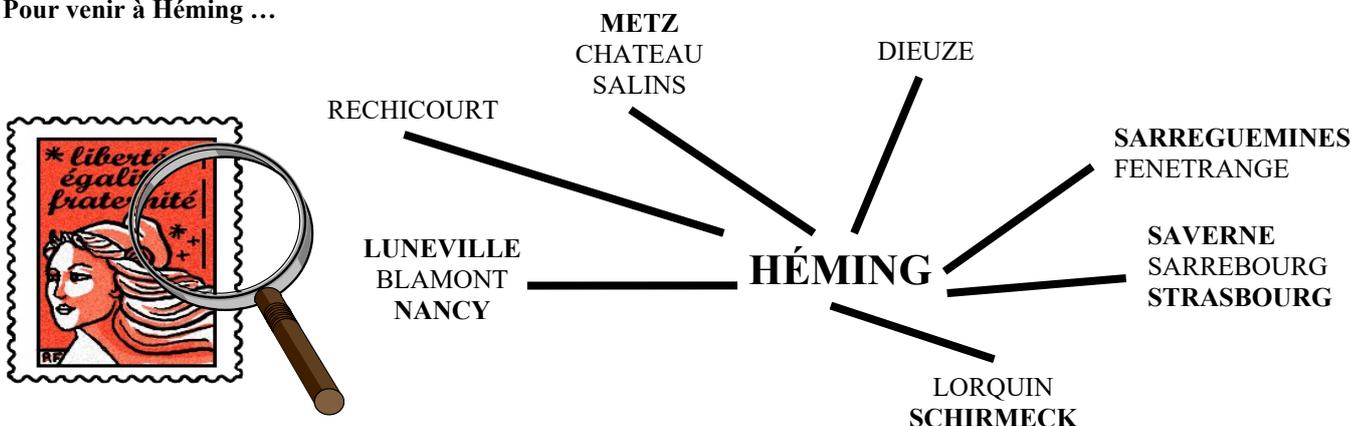


Les tables sont fournies et seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes.

Pour les exposants, l'accès se fait par l'arrière de la salle (au même niveau)

Pour les vendeurs occasionnels, notre association effectuera les démarches concernant la demande d'autorisation auprès de la mairie.

Pour venir à Héming ...



Renseignements chez Mr SCHAFF Gilbert au 03 87 25 06 76 ou sur www.classe1954heming.fr

REGLEMENT DU SALON MULTI-COLLECTIONS HEMING

1 JUIN 2025

- 1 - Cette manifestation est organisée par l'association Classe 1954 de Héming.
- 2 - Elle se tiendra à la salle des fêtes du village.
- 3 - L'attribution des places se fera au fur et à mesure des réservations. Les inscriptions seront closes dès que la capacité de la salle sera atteinte.
- 4 - Les réservations seront prises en compte uniquement si elles sont accompagnées de la feuille d'inscription dûment complétée et du règlement. Les chèques seront encaissés dans la semaine suivant la manifestation.
- 5 - Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires.
- 6 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou autre dommage sur les objets présentés par les exposants.
- 7 - Chaque exposant doit être en mesure de présenter une pièce d'identité et de pouvoir établir la provenance des objets présentés, s'il lui est fait la demande par une autorité dûment mandatée.
- 8 - L'installation se fera le dimanche matin de 7 à 9 heures. Toute table qui ne serait pas occupée à 9 heures sera à disposition des organisateurs
- 9 - Les organisateurs mettent à disposition des exposants les tables et les chaises. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.
- 10 - Etant donné les mesures de sécurité actuelles, les armes à feu et blanches ne sont pas autorisées.
- 11 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui, à leur avis, ne respecterait pas ce règlement ou perturberait la bonne marche de cette manifestation.
- 12 – Les tables devront être libérées au plus tard le dimanche à 19 heures.
- 10 - Les organisateurs se chargent de la promotion de l'évènement.
- 11 - L'entrée pour le public est gratuite.
- 12 - L'inscription vaut acceptation de ce règlement.



